

Lundi 18 juin 2012

## Déclaration FSU 85

Recrutement de 1 000 professeurs des écoles supplémentaires et de personnels pour accompagner les élèves en situation de handicap, réaménagement du temps de service des débutants pour accéder à une formation, relèvement de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire, rythmes scolaires, constituent les premières annonces gouvernementales.

Le nouveau contexte nous amène à préciser certains points dans leurs incidences nationale et départementale.

### POUR LA REUSSITE DE TOUS

Inégalitaire, notre école butte sur un noyau dur d'élèves en difficulté, souvent issus de milieux défavorisés et sur des sorties sans qualification, particulièrement en Vendée. Sans s'attaquer aux inégalités sociales, l'école ne pourra réussir pleinement. Il faut en finir avec la pression et la logique de la compétition scolaire élitiste.

Concevoir l'enjeu comme une refondation de l'école c'est aussi notre conception et notre ambition.

Prendre réellement en charge tous les élèves nécessite un engagement budgétaire à la hauteur. Avec un taux d'encadrement de 5 enseignants pour 100 élèves, la France occupe le dernier rang des pays classés de l'OCDE pour le premier degré. En alignant l'effort budgétaire à la moyenne des pays de l'OCDE, (+ 15 %), 37 000 emplois supplémentaires devraient être créés dans les écoles !

Un rapport provisoire de la Cour des Comptes « sorti » récemment, met en exergue les inégalités de répartition territoriale des moyens d'enseignement alloués. En ce qui concerne la dépense par élève dans le primaire, les académies les plus défavorisées dépensent 2 861 euros par an et par élève, (2 806 euros pour les Pays de la Loire).

Premier maillon de la scolarité, l'école maternelle joue un rôle essentiel. En Vendée, elle a toujours constitué l'élément dynamique du service public. Il s'agit d'une école à part entière, avec ses codes, ses rythmes, ses formes pédagogiques propres.

ZEP, RRS, RAR, Éclair, la politique d'éducation prioritaire particulièrement malmené doit être reconSIDérée comme une priorité.

La dynamique des territoires est étroitement dépendante de la qualité et de la proximité des services publics. Dans ce département la réponse de service public se recoupe intimement avec celle de réponse de proximité.

### FORMATION

L'annulation partielle par le Conseil d'État des arrêtés du 12 mai 2010 sur la formation des enseignants confirme la décision prise en novembre 2011, rendant illégale l'affectation à temps plein des stagiaires. Le Ministre Luc Chatel avait passé outre la première décision.

Si les dégradations subies par les centres de formation rendent difficiles l'application de la décision du Conseil d'État, la décision doit être prise de rendre aux stagiaires des conditions véritables de formation, avec un service en responsabilité allégé de façon conséquente et la remise en place de la formation dans les IUFM sur la base d'un cahier des charges transitoire.

Faire appel à des enseignants retraités pour qu'ils prennent en charge des missions de tutorat auprès des jeunes enseignants recrutés à la rentrée prochaine n'est pas une « belle idée ». Pour le SNUipp-FSU, le vivier existe avec les 6 000 maîtres formateurs et 4 000 conseillers pédagogiques existants.

La FSU veut une tout autre réforme, intégrant une véritable formation post-concours et un

rôle accru pour des « IUFM rénovés » présent sur les territoires. Il faut reconstruire une formation professionnelle - initiale et continue - en prise avec des situations d'enseignement aux multiples facettes.

## AIDE PERSONNALISÉE

Inappropriée face aux difficultés lourdes, chronophage pour les élèves comme pour les enseignants, c'est ce que montre l'enquête menée par le SNUipp-FSU auprès de la profession. 80 % des 18 600 enseignants ayant répondu ne jugent pas le dispositif efficace.

Il faut repenser les réponses à la difficulté scolaire. L'aide aux élèves en difficulté doit être assurée sur un temps scolaire commun à tous les élèves. Sa prise en charge relève de nouveaux fonctionnements avec notamment « plus de maîtres que de classes » et la réhabilitation et le renforcement des RASED.

## DE NOUVEAUX MÉTIERS

Les EVS/AVS, personnels précaires se trouvent remerciés sans perspective d'emploi et sans avoir reçu de formation. Lundi 11 juin dernier 39 EVS de Vendée et de Loire Atlantique sont passés au Tribunal des Prud'hommes des Sables d'Olonne pour faire reconnaître leurs droits.

De nouveaux métiers, comme celui d'accompagnant aux élèves en situation de handicap ou celui d'aide au fonctionnement de l'école émergent. Autant de personnels qui formés et stabilisés participeraient à créer de véritables équipes éducatives.

La précarité a toujours été la réponse gouvernementale : là aussi le changement est nécessaire.

## RYTHMES SCOLAIRES

La révision des rythmes scolaires donnerait lieu à une concertation avec la communauté éducative. C'est incontournable vu la complexité du chantier. Les défauts de l'organisation scolaire actuelle ont été unanimement pointés. Il faut revoir le contenu de la journée, de la semaine et de l'année. Mais c'est aussi une question de contenus d'enseignement, de formation des enseignants et d'organisations pédagogiques qui est posée.

## TRANSPARENCE

17 rapports de l'IGEN bloqués depuis 2009 sont enfin publiés. Le plus accablant concerne le remplacement. Sous Xavier Darcos, puis Luc Chatel les orientations et actions successives ont considérablement aggravé la situation et dégradé la gestion du remplacement. Première des aberrations révélées : le système de mesure du phénomène est biaisé et semble avoir été conçu pour le minimiser.

La publication des rapports de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) bloqués eux aussi serait tout aussi intéressante.

## SERVICE PUBLIC ET LAÏCITE

Le ministre a confirmé que les 1 000 créations de postes en primaire seront réservées à l'enseignement public, arguant de 5 700 suppressions initiales dans le public à la rentrée (près de 95 %) contre 330 dans le privé. Au sein de l'enseignement public le département de La Vendée fait partie des plus mal lotis : un premier rattrapage est nécessaire. La création et la répartition des 60 000 postes annoncés sur 5 ans relèveront pour une bonne part de cette exigence de lutte contre les inégalités de traitement.

Qu'en sera-t-il de la loi Carle ? De la proposition n° 46 du candidat François Hollande : constitutionnaliser l'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1905 et son exception le statut scolaire d'Alsace-Moselle ? Pour la FSU notion de service public d'éducation et principe de laïcité vont de pair et doivent être traduits en actes : abrogation de la loi Carle et constitutionnalisation des articles 1 et 2 de la loi de 1905.